

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET****OBJET : Prospection de la Flavescence dorée de la vigne : campagne 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la viticulture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La flavescence dorée de la vigne est une maladie fortement épidémique qui, non contrôlée, provoque d'importantes pertes de récolte, les parcelles infectées devenant sources de contamination pour les vignes environnantes. Classée danger sanitaire de 1^{ère} catégorie, la lutte contre cette maladie est obligatoire à l'intérieur d'un périmètre défini par arrêté préfectoral (un à trois traitements insecticides contre l'insecte vecteur). Face aux risques sanitaires et aux contaminations observés sur le vignoble du département des Bouches-du-Rhône depuis 2013, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône (CA 13), a décidé avec le concours du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, d'intensifier le programme de prospection de la maladie dans le prolongement des actions de surveillance et de lutte contre la flavescence dorée engagées par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Provence Alpes Côte d'Azur (FREDON PACA) qui a reçu délégation de l'Etat pour la mise en œuvre du plan d'action.

Depuis la loi NOTRe du 07/08/2015, le cadre et les conditions de mise en œuvre de la politique départementale agricole ont été revus : le Département a conclu une convention avec la Région approuvée le 31/03/2017, et sa capacité à agir dans le domaine sanitaire végétal via notamment son Laboratoire Départemental d'Analyses est reconnue. Aussi, le Département peut intervenir dans le cadre des régimes notifiés : SA 40979 « aides aux transferts de connaissance et aux actions d'informations » ; SA 40671 « aides visant à couvrir les coûts de prévention et d'éradication des maladies animales et des organismes nuisibles aux végétaux... ».

Le vignoble des Bouches-du-Rhône représente une surface de 10.210 ha et les opérations de prospection ont permis de visiter en 2018, 8 000 hectares.

Le nombre de ceps contaminés diminue considérablement, 4098 ceps contaminés fin 2017 contre 1070 fin 2018 (source FREDON PACA). Cela concerne 105 parcelles confirmées positives (contre 109 en 2017) sur 14 communes dont les plus touchées sont Rognes, Lambesc, Aix en Provence, et une nouvelle commune contaminée : Trets (dernier foyer en 2014).

Grâce aux efforts de lutte, les contaminations par la flavescence dorée semblent régresser, mais restent toujours préoccupantes. Les conditions climatiques et notamment les périodes de sécheresse observées depuis 2016 peuvent potentiellement être à l'origine d'une mauvaise expression des symptômes voire d'une absence totale de symptômes sur certains ceps.

La meilleure méthode de lutte reste celle de la prospection fine mais celle-ci demeure consommatrice de temps, de main d'œuvre et de financement, d'autant plus qu'elle doit intervenir

en partie au mois de septembre au moment des vendanges, ce qui rend complexe l'organisation des chantiers de prospection par les viticulteurs. Aujourd'hui, les actions doivent être poursuivies pour contenir la progression en imaginant d'autres solutions alternatives moins coûteuses.

Depuis 2016, avec l'aide du Conseil départemental, la profession a mis en place une expérimentation ponctuelle de prospection par drone pour tester un protocole adapté à la situation du département. La première année d'expérimentation a donné de bons résultats : les marges d'erreur sont réduites au minimum et les résultats sont rendus avec une précision de 5 centimètres. Les professionnels souhaitent maintenant développer la méthode de prospection par drone pour prospecter plus d'hectares sur moins de jours.

En 2018, la poursuite de l'utilisation du drone a permis de tester un protocole adapté à la situation du département, afin de limiter l'impact de la maladie sur le vignoble, de réduire les traitements insecticides et de trouver un dispositif efficace. L'idée était de survoler des parcelles toutes les semaines pour comprendre l'évolution de la maladie en fonction des cépages sur la détection des symptômes par drone et, d'utiliser un capteur hyper spectral pour collecter des données plus fines.

Pour 2019, la création de ce capteur "personnalisé" permettra de déployer le dispositif sur une plus grande surface afin de tester son efficacité à grande échelle. La campagne 2019 comportera une prospection autour et dans les zones foyers du 15 au 30 septembre 2019. L'expérimentation va se dérouler sur une zone d'environ 500 hectares à proximité des zones foyers à la période la plus opportune. La cicadelle, qui transmet la maladie, a un cycle d'éclosion de plus en plus étalé dans le temps à la faveur du changement climatique, ce qui se traduit sur le terrain par une apparition échelonnée des symptômes visibles sur les ceps de vignes. C'est pourquoi la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône procèdera à une deuxième prospection en octobre, afin de visualiser l'ensemble des symptômes possibles.

Le budget prévisionnel des différentes actions de la prospection pour la campagne 2019 se décompose de la manière suivante :

- l'utilisation de drones et robot avec l'assistance des techniciens s'évalue à 20 000 €
- les frais de personnels, l'encadrement et l'accompagnement tout au long de l'année sont estimés à 205 000 €

Le budget total s'élève à 225 000 €, la profession sollicite une aide de 180 000 € (soit 80 %) qu'il est proposé de reconduire à ce niveau comme en 2018. Ce financement est inclus dans la convention globale à conclure avec la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL